

Arrêté du 5 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR : ATEG0210227C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 28 février 2002 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire ministériel du mardi 5 mars 2002, l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Mme Vrain (Monique), en remplacement de Mme Helias (Annick) ;
- Mme Tissier (Catherine), en remplacement de M. Galliard de Lavernée (Christian).

Membres suppléants :

- Mme Bourhis (Claudine), remplacement de M. Henry (Jean-Pierre) ;
- Mme Leray (Cécile), en remplacement de M. Begassat (Luc).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 5 mars 2002.

Pour le ministre, et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. Wahl